

SCCR/44/INF/1

Original : anglais

date : 5 novembre 2023

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑quatrième session**

**Genève, 6 – 8 novembre 2023**

Ordre du jour provisoire annoté

*Document établi par le Secrétariat*

## Informations générales concernant le SCCR

Le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) a été créé en 1998, conformément à une décision des assemblées des États membres de l’OMPI visant à créer des comités permanents chargés de reprendre les fonctions des comités d’experts existants. Le SCCR était chargé d’“examiner les questions émergentes dans ce domaine”, afin que “les activités de l’OMPI visant à développer le système international de protection du droit d’auteur et des droits connexes soient mieux harmonisées, plus minutieusement préparées et plus transparentes” (SCCR/1/2). Le comité a tenu sa première session en 1998. Sa quarante‑quatrième session se tiendra du 6 au 8 novembre 2023.

Ordre du jour indicatif et approche flexible : Le présent ordre du jour annoté expose la proposition du Secrétariat au sujet de la répartition du temps pendant la session exceptionnelle de trois jours du SCCR. Comme il ressort du résumé du président de la quarante‑troisième session du SCCR, la répartition du temps est indiquée comme suit dans le présent ordre du jour annoté : “*(…) le temps des deux premiers jours doit être réparti de manière égale entre la radiodiffusion et les limitations et exceptions après le traitement des points préliminaires et administratifs de l’ordre du jour. Le troisième jour devrait être consacré à d’autres questions, notamment le droit d’auteur dans l’environnement numérique. Compte tenu de la brièveté de la réunion, le président a indiqué qu’il demanderait aux coordonnateurs des groupes, aux États membres et aux observateurs de renoncer à présenter des déclarations liminaires orales et des déclarations générales sur la radiodiffusion et les limitations et exceptions. La priorité sera donnée aux débats de fond. Les États membres et les observateurs seront invités à présenter par écrit leurs déclarations générales, qui seront publiées sur le site Web du SCCR de l’OMPI*”.

Pour de plus amples informations sur la session précédente, le Résumé présenté par le président (SCCR/43/SUMMARY BY THE CHAIR) et les déclarations communiquées pour la quarante‑troisième session du SCCR (SCCR/43/INF/4) sont disponibles sur la page Web consacrée à la quarante‑troisième session du SCCR à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412>.

Conformément à la décision de l’Assemblée générale, le Secrétariat n’établit plus de rapport depuis la quarante‑deuxième session du SCCR. En revanche, l’enregistrement de la réunion précédente peut être consulté sur la page de diffusion sur le site Web de l’OMPI, sous forme de vidéo à la demande à l’adresse <https://webcast.wipo.int/home>. Les transcriptions générées par ordinateur de la réunion précédente peuvent être téléchargées sur la page de diffusion sur le Web de chaque session sous l’icône de téléchargement à droite.

**Premier jour – Lundi 6 novembre 2023**

***Ouverture de la session et protection des organismes de radiodiffusion***

10 h 00 – 10 h 20 **Point 1 de l’ordre du jour :** Ouverture de la session

**Point 2 de l’ordre du jour :** Adoption de l’ordre du jour de la quarante‑quatrième session

**Document :** *Projet d’ordre du jour* (SCCR/44/1 Prov.) sur la page Web de la réunion, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391>

**Point 3 de l’ordre du jour :** Élection des membres du bureau

Un(e) président(e) et deux vice‑président(e)s doivent être élu(e)s lors de la présente session, leur mandat débutant après la clôture de la quarante‑quatrième session du SCCR. Les membres du bureau élus lors de la quarante‑quatrième session du SCCR présideront les sessions du SCCR qui se tiendront en 2024 et 2025.

Une liste consensuelle de candidats pour 2024 et 2025 a été fournie au président par les coordonnateurs de groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l’évaluation des comités permanents de l’OMPI réalisée en 2022, ainsi que des modifications récentes des Règles générales de procédure de l’OMPI approuvées par l’Assemblée générale, les comités permanents de l’OMPI ont étudié les moyens d’harmoniser l’élection des membres du bureau dans les différents comités.

**Documents :** Règlement intérieur particulier du SCCR, à l’adresse [*https://www.wipo.int/policy/fr/special‑rules‑of‑procedure‑wipo‑standing‑committees.html#sccr*](https://www.wipo.int/policy/fr/special-rules-of-procedure-wipo-standing-committees.html#sccr); Rapport d’évaluation de la DSI, à l’adresse [*https://www.wipo.int/export/sites/www/about‑wipo/en/oversight/docs/iaod/evaluation/220216‑evaluation‑WIPO‑standing‑committees.pdf*](https://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/docs/iaod/evaluation/220216-evaluation-WIPO-standing-committees.pdf)*; Règles générales de procédure* de l’OMPI, à l’adresse [*https://www.wipo.int/policy/fr/rules\_of\_procedure.html*](https://www.wipo.int/policy/fr/rules_of_procedure.html)

**Point 4 de l’ordre du jour :** Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

**Document :** *Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales* (SCCR/44/2) sur la page Web de la réunion, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391>

10 h 20 – 10 h 25 Allocution de la vice‑directrice générale

10 h 25 – 11 h 30 Déclarations liminaires des coordonnateurs de groupe (en raison des contraintes de temps, il n’y aura pas de déclarations liminaires pour chaque point de l’ordre du jour)

 Ouverture du **point 5 de l’ordre du jour :** Protection des organismes de radiodiffusion

**Documents** : *Troisième projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (SCCR/44/3); les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse [*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=78391*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391)

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑troisième session du SCCR, le *Deuxième projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (SCCR/42/3) a été présenté par le président, les vice‑présidents et les rapporteurs puis, après les déclarations en séance plénière des États membres et des observateurs, une brève séance informelle a été tenue. Le président a invité les États membres à formuler des commentaires et a annoncé qu’un nouveau projet serait établi pour la session suivante.

**Quarante‑quatrième session du SCCR** : Le président, les vice‑présidents et les rapporteurs présenteront le *Troisième projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (SCCR/44/3). Le président proposera ensuite une pause immédiate pour des discussions informelles dans le format coordonnateurs de groupe plus sept personnes autour de la table. Les autres représentants d’États membres peuvent s’asseoir sur le côté dans la salle NB 0.107. L’enregistrement audio de la séance informelle sera mis à disposition dans la salle de conférence de l’OMPI et à l’intention des participants inscrits sur Zoom.

11 h 30 – 12 h 00 Pause café[[1]](#footnote-2)

12 h 00 – 13 h 00 Suite du point 5 de l’ordre du jour

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner[[2]](#footnote-3)

En marge de la session, salle B : *Mettre en œuvre le Traité de Marrakech : Observations et résultats des bibliothèques de recherche au Canada et aux États‑Unis d’Amérique*

Association of Research Libraries (ARL) et
Canadian Association of Research Libraries (CARL)

Lien pour l’enregistrement (hybride) : [https://wipo‑int.zoom.us/meeting/register/u5Yvde‑hqT4pH90S51\_oWJXxpzIQDzz0dzZL](https://wipo-int.zoom.us/meeting/register/u5Yvde-hqT4pH90S51_oWJXxpzIQDzz0dzZL)

15 h 00 – 16 h 30 Suite du point 5 de l’ordre du jour

16 h 30 – 17 h 00 Pause café

17 h 00 – 18 h 00 Suite du point 5 de l’ordre du jour

**Deuxième jour – Mardi 7 novembre 2023**

### ***Protection des organismes de radiodiffusion et limitations et exceptions***

10 h 00 – 11 h 30 Conclusion des travaux sur le point 5 de l’ordre du jour (le moment exact sera déterminé en fonction du temps consacré à ce point de l’ordre du jour le premier jour; le temps consacré aux travaux de fond les premier et deuxième jours sera réparti de manière égale entre le point 5 de l’ordre du jour et les points 6 et 7 de l’ordre du jour).

Ouverture du **point 6 de l’ordre du jour :** Limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives et **point 7 de l’ordre du jour :** Limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

**Documents :** *Étude exploratoire sur les pratiques et les défis des instituts de recherche et les objectifs de la recherche en matière de droit d’auteur* (document SCCR/44/4);

*Proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations* (adoptée) (document SCCR/43/8);

*Version mise à jour du document intitulé “Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives” (SCCR/26/8)* (document SCCR/44/5);

*Projet de proposition du groupe des pays africains pour la mise en œuvre du programme de travail sur les exceptions et limitations, adopté à la quarante‑troisième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI* (document SCCR/44/6);

Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse [*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=78391*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391)

**Rappel des activités récentes :** À la quarante‑troisième session du SCCR, le *Guide sur la préservation du patrimoine* (SCCR/43/4) a été présenté par les trois auteurs; le comité a adopté la *Proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations* (document SCCR/43/8).

**Quarante‑quatrième session du SCCR** : Le président invitera le Secrétariat à faire un point rapide de la situation concernant les travaux prévus au titre des points 6 et 7 de l’ordre du jour. L’auteur de l’*Étude exploratoire sur les pratiques et les défis des instituts de recherche et les objectifs de la recherche en matière de droit d’auteur* présentera l’étude, suivie d’une séance de questions‑réponses. Les délégations seront invitées à formuler des observations sur le suivi de la *Proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations,* adoptée par le SCCR à sa quarante‑troisième session, et à formuler des observations sur les documents présentés par la délégation des États‑Unis d’Amérique *(Version mise à jour du document intitulé “Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives”* (SCCR/26/8)) *et par le groupe des pays africains (Projet de proposition du groupe des pays africains pour la mise en œuvre du programme de travail sur les exceptions et limitations, adopté à la quarante‑troisième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI).*

11 h 30 – 12 h 00 Pause café

12 h 00 – 13 h 00 Suite des points 6 et 7 de l’ordre du jour

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

En marge de la session, salle NB 0.107 : *La vie au carrefour de la création cinématographique et télévisuelle – Le rôle du cadre du droit d’auteur dans la création d’entreprises durables dans le domaine du contenu audiovisuel*

Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)

15 h 00 – 16 h 30 Suite des points 6 et 7 de l’ordre du jour

16 h 30 – 17 h 00 Pause café

17 h 00 – 18 h 00 Suite et clôture des points 6 et 7 de l’ordre du jour

**Troisième jour – Mercredi 8 novembre 2023**

### ***Questions diverses***

10 h 00 – 13 h 00 Ouverture du **point 8 de l’ordre du jour** :Questions diverses

#### Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique

**Document** : Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique (SCCR/43/7). Le document est disponible sur la page de la réunion à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391>

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑troisième session du SCCR, une séance d’information sur le marché de la musique en continu a été organisée à la demande des États membres sur la base d’une initiative du GRULAC. Après la séance d’information et les exposés présentés par des spécialistes et des experts, les États membres et les observateurs ont eu l’occasion de formuler des observations sur la séance d’information et d’échanger leurs points de vue et leurs données d’expérience le lendemain, lorsque la séance a repris avec l’examen d’autres questions. La *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique* (SCCR/43/7) a été présentée au comité, suivie d’échanges sur ce point.

**Quarante‑quatrième session du SCCR** : Le président ouvrira le débat et invitera à formuler des observations sur le document *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique* (SCCR/43/7). Le Secrétariat présentera un résumé succinct de la séance d’information tenue lors de la quarante‑troisième session. Cette réunion sera suivie d’un échange d’informations entre les délégations, comme indiqué précédemment par le président aux coordonnateurs de groupe[[3]](#footnote-4).

10 h 00 – 11 h 30 Débat sur les étapes futures concernant le droit d’auteur dans l’environnement numérique au sein du comité

11 h 30 – 12 h 00 Pause café

12 h 00 – 13 h 00 Débat sur les étapes futures concernant le droit d’auteur dans l’environnement numérique au sein du comité; résumé de la séance d’information sur le marché de la diffusion de musique en continu par le Secrétariat; séance d’échange d’informations sur les initiatives nationales et les mises à jour concernant le droit d’auteur dans l’environnement numérique.

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

#### Droit de suite des artistes, droits des metteurs en scène, droit de prêt public et questions diverses

15 h 00 – 15 h 30 Suite du point 8 de l’ordre du jour : Droit de suite des artistes, droits des metteurs en scène, droit de prêt public et questions diverses

**Documents :** *Instrument de l’OMPI relatif au droit de suite des artistes* *– Première partie* (SCCR/43/INF/2);

*Proposition concernant l’inscription d’une étude sur le droit de prêt public à l’ordre du jour et dans les travaux futurs du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* (document SCCR/40/3 Rev.2), telle qu’elle a été approuvée;

*Étude sur les droits des metteurs en scène de théâtre* (SCCR/41/5); et

*Proposition d’une étude sur les droits des auteurs audiovisuels et leur rémunération pour l’exploitation de leurs œuvres* (SCCR/44/7)

sur la page de la réunion, à l’adresse [*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=75412*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412)*.*

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑troisième session du SCCR :

Droit de suite

* Le professeur Sam Ricketson a présenté la première partie de l’Instrument de l’OMPI relatif au droit de suite des artistes (SCCR/43/INF/2), l’accent étant mis sur le cadre juridique. La deuxième partie de l’instrument (gestion du droit) sera présentée en 2024.

Droits des metteurs en scène

* Le Secrétariat a indiqué que les consultations avec les experts et les parties prenantes sur les droits des professionnels des arts vivants étaient en cours.

Droit de prêt public

* Le comité a décidé de lancer une étude exploratoire sur le droit de prêt public, qui sera commandée par le Secrétariat, en tenant compte des observations formulées par les délégations.

**Quarante‑quatrième session du SCCR** : Le président demandera au Secrétariat de faire le point sur ces trois thèmes et ouvrira brièvement le débat si le temps le permet. Ensuite, le président ouvrira le débat sur toute autre question devant être examinée par le comité.

### ***Clôture de la séance***

15 h 30 – 16 h 30 Ouverture du **point 9 de l’ordre du jour :** Clôture de la session : Présentation du résumé du président; déclarations de clôture des coordonnateurs de groupe.

16 h 30 – 17 h 00 Pause café

17 h 00 – 18 h 00 Suite du point 9 de l’ordre du jour; clôture de la session.

[Fin du document]

1. Du café sera disponible aux heures prévues pour les pauses café. Toutefois, le président peut décider de ne pas interrompre la réunion pendant toutes ces pauses ou une partie de celles‑ci. [↑](#footnote-ref-2)
2. La cafétéria de l’OMPI sera ouverte tous les jours jusqu’à 14 heures. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les coordonnateurs de groupe sont invités à faire part de l’avis de leur groupe sur cette proposition. Les délégations peuvent indiquer à l’avance qu’elles souhaitent faire un bref exposé. [↑](#footnote-ref-4)